



## Conseil d'établissement

Séance ordinaire du mercredi 09 février 2022

19 h 00

Virtuelle sur TEAMS

### Compte rendu

#### 1. Présence et quorum

À 19 h 06, M. Hugues Chantal ouvre la séance après avoir constaté qu'il y a quorum.

Sont présents (par ordre alphabétique) :

- Mme Roberta **A**guirre Obregon, représentante des parents;
- Mme Marie-Claude **B**ernier, représentante des enseignant.e.s;
- Mme Charlotte **B**urgaud, substitut des parents;
- M. Hugues **C**hantal, représentant des parents;
- Mme Guylaine **C**ool, directrice;
- M. Christophe **D**errien, représentant des parents;
- Mme Jolène **G**authier, représentante des professionnel.le.s;
- Mme Mélissa **G**ourdeau St-Denis, représentante des parents;
- M. Julien **H**oude **R**oy, représentant des parents;
- Mme Annik **J**obin, représentante du service de garde;
- M. François **L**apointe, représentant des enseignant.e.s;
- Mme Ménaïque **L**égaré-Dionne, représentante des parents;
- Mme Léa **M**cnulty, stagiaire de Catherine Veilleux;
- Mme Catherine **V**eilleux, représentante des enseignant.e.s;
- Mme Marine **U**beda, représentante des enseignant.e.s.

Excusées :

- Mme Lara **E**id, représentante des parents;
- Mme Marie-France **L**avoie-Sergerie, substitut des parents;

M. Christophe Derrien se propose comme secrétaire de séance. M. Hugues Chantal propose l'adoption de cette proposition et cette dernière est appuyée par Mme Ménaïque Légaré-Dionne. Aucune des personnes présentes ne s'y oppose.

#### 2. Adoption de l'ordre du jour

**CONSIDÉRANT** que Mme Guylaine Cool et M. Hugues Chantal ont élaboré un projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du 09 février 2022;

**CONSIDÉRANT** que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres du conseil d'établissement (CÉ) de l'école Saint-Albert-le-Grand (SALG) et qu'aucune des personnes présentes ne propose d'ajout;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de M. Hugues Chantal, appuyée par Mme Ménaïque Légaré-Dionne, il est résolu à l'unanimité;

**D'ADOPTER** l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 09 février 2022 au CÉ de l'école SALG;

### **3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er décembre 2021**

**CONSIDÉRANT** que conformément à l'article 69 de la Loi sur l'instruction publique, les membres du CÉ de l'école SALG ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er décembre 2021;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Mme Marie-Claude Bernier, appuyée par M. François Lapointe, présents lors de la séance ordinaire du 1er décembre 2021, il est résolu à l'unanimité;

**D'ADOPTER**, tel que présenté, le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2021.

### **4. Formation obligatoire**

M. Hugues Chantal parcourt les fiches #20 : Services extrascolaires et #6 : Le plan de lutte contre l'intimidation et la violence.

Afin de profiter la présence de Mme Jolène Gauthier en début de CÉ, le **point 9.8 Plan de lutte – actualisation** est présenté par anticipation

Mme Jolène Gauthier parle de plan de lutte contre l'intimidation et la violence de l'école SALG aux membres présents :

Les élèves répondent chaque année à un sondage pour évaluer les forces et les opportunités d'amélioration. Le dernier sondage a eu lieu en avril 2021

L'une des forces relevées est que l'école SALG ne traite toutes les situations d'intimidation ou de violence de la même façon. Chaque situation est traitée au cas par cas pour comprendre et adresser la situation de la meilleure façon possible.

L'une des vulnérabilités relevées est qu'il y a des insultes entre enfants et l'utilisation d'un langage châtié. Ceci est une cible d'amélioration définie.

Mme Jolène Gauthier explique que les solutions mises en place augmentent les aspects positifs de l'école.

Cette année, le thème rassembleur est 'les superhéros'. Ceci permet d'engager et de mobiliser les jeunes. Trois moments ont permis ceci :

1. trouver le superhéros en soi;
2. être un superhéros qui est un agent de changement;
3. être un superhéros pour la communauté.

Dès le préscolaire, la lutte contre l'intimidation et la violence commence par des ateliers Vers Le Pacifique.

Aussi, durant l'année, de façon aléatoire, Mme Jolène Gauthier explique qu'elle fait des thèmes précis pour le bien-être des enfants. Par exemple : semaine sans écrans.

Cette année, Mme Jolène Gauthier travaille sur la résolution de conflit avec une classe dédiée. Le travail avec l'enfant est de créer un lien de confiance, de le respecter et de comprendre ce

qui se passe. Mme Jolène Gauthier précise que chaque situation est notée, et que les parents et les professeurs sont impliqués. Les conclusions pourront être utilisées et appliquées dans d'autres classes par la suite.

Mme Jolène Gauthier nous rassure que nous sommes dans une école primaire et que des situations d'intimidation au sens légal du terme, il n'y a pas plus de 2 par année.

L'objectif constant est d'être positif et constructif. C'est dans cette optique que le plan de lutte contre l'intimidation et la violence est mis en place à l'école SALG.

**CONSIDÉRANT** que les explications données par Mme Jolène Gauthier sur le plan de lutte contre l'intimidation et la violence de l'école SALG satisfont tous les membres du CÉ;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Mme Catherine Veilleux, appuyée par Mme Ménaïque Légaré-Dionne, il est résolu à l'unanimité;

**D'ADOPTER**, le plan de lutte contre l'intimidation et la violence de l'école SALG.

## **5. Rapport de l'OPP**

- **L'heure du conte**

Mme Ménaïque Légaré-Dionne explique qu'environ 45-50 familles ont participé en virtuel à la lecture des contes. C'est une activité qu'il faudra reproduire dans le futur.

- **Campagne de financement du 3 décembre**

Mme Ménaïque Légaré-Dionne annonce que la vente sapins a permis de récolter plus de 700\$ et environ 150\$ du chocolat chaud & biscuits.

Mme Guylaine Cool ajoute qu'un nouveau logo de l'école doit être réfléchi et réalisé.

Mme Catherine Veilleux annonce que le projet est déjà en route avec le 3e cycle sous la gouverne de Mme Léa Mcnulty. Très bientôt, la sélection finale des logos sera proposée à Mme Guylaine Cool.

## **6. Plateforme éducative du service de garde**

Mme Annik Jobin annonce que le document final de la plateforme éducative a été reçu. La section atelier ne peut pas être mise de l'avant à cause de la pandémie et qu'elle espère les mettre en route après la relâche.

Mme Guylaine Cool annonce que tous les sites web de la CSSDM sont en panne depuis jeudi 03 février et qu'aucune date n'a été donnée pour le retour à la normale. Dès que le service sera rétabli, le document de la plateforme éducative sera posté sur le site web de l'école.

## **7. Nouvelles du service de garde**

Mme Annik Jobin annonce que certaines journées pédagogiques approuvées en mai 2021 ont été annulées à cause de la pandémie. Il est possible que d'autres journées pédagogiques soient aussi annulées, tout dépendra de la situation sanitaire.

Mme Annik Jobin annonce aussi que les formulaires d'impôts sont en cours de préparation.

Mme Guylaine Cool précise que l'école est déjà d'ores et déjà dans l'application de son plan de contingence en lien avec la pandémie et que le personnel a déjà été sollicité pour assurer des remplacements au service de garde. Mme Guylaine Cool annonce aussi que la situation est sous contrôle.

## **8. Nouvelles du chantier de SALG et suivi SPVM**

Mme Guylaine Cool annonce qu'un Info Travaux sera envoyé avant la semaine de relâche. Mme Guylaine Cool annonce aussi que les fenêtres sont arrivées depuis la fin janvier malgré la pénurie qui avait été annoncée, que les planchers sont maintenant posés et que certaines peintures sont réalisées.

Mme Guylaine Cool communique aussi que le déménagement à l'interne prévu lors de la semaine de relâche ne pourra pas se faire. Celui-ci se fera lors des journées pédagogiques de juin. Le préscolaire pourra éventuellement rentrer dans les locaux neufs après la relâche.

M. Hugues Chantal annonce que les enjeux de sécurité sont réglés. Le problème s'est corrigé par lui-même avec une intervention de Mme Guylaine Cool. Les démarches auprès de la CSSDM ont donc été suspendues.

M. Christophe Derrien précise également que depuis le retrait de la roulotte du trottoir, les problèmes de stationnements et de sécurité se sont aussi réglés par eux-mêmes.

### **9.1. Code de Vie**

Mme Guylaine Cool précise que le Code de vie proposé pour approbation lors du CÉ du 16 juin 2021 (point 8.4) ne peut être validé, car le CÉ a demandé des modifications. Mme Guylaine Cool rappelle qu'une approbation équivaut à un Oui ou Non et que ce n'est pas une adoption, qui elle peut se faire avec des modifications.

Lors du CÉ du 16 juin 2021, le CÉ a plutôt fait une adoption qu'une approbation ce qui rend cette action d'approbation du Code de Vie invalide.

Le Code de vie sera représenté à nouveau au prochain CE suite à une consultation du CPEPE et de l'équipe école en lien avec les modifications proposées en juin 2021. Par la suite, le code de vie devra être approuvé.

### **9.2 COVID-19**

Mme Guylaine Cool annonce que l'école a la chance d'avoir des suppléants et des enseignant.es retraités qui interviennent pour les remplacements.

Mme Guylaine Cool précise également que les parents lui écrivent directement à propos des tableaux de suivi des cas de COVID, car certains parents se sentaient insécurisés face à certaines situations.

Mme Guylaine Cool formule que si 30% d'une classe est manquante, une lettre est envoyée aux parents avec les consignes à suivre, sinon aucune lettre n'est envoyée.

Mme Guylaine Cool annonce que la 1<sup>re</sup> ou 2<sup>e</sup> dose sera administrée aux enfants désireux de la recevoir le 21 mars. Cependant, il y a à date juste 3 enfants inscrits. Il se pourrait alors que l'équipe de vaccination soit annulée.

### **9.3 Suivi choix compagnie de photo 2022-2023**

Le choix est à l'unanimité porté sur Boite Blanche.

Mme Marie-Claude Bernier précise que, selon elle, les photos étaient superbes et simples sur fond blanc et que le fond noir n'est pas idéal ni requis. Mme Roberta Aguirre Obregon appuie ce commentaire. M. François Lapointe demande que des montages soient encore possibles et disponibles pour donner un bel ensemble.

### **9.4 Projet éducatif**

Mme Marie-Claude Bernier félicite les enseignantes du 3<sup>e</sup> cycle d'avoir bien synthétisé le matériel pour les élèves afin de rendre l'apprentissage de l'écriture efficace et ludique.

Mme Catherine Veilleux explique que les ateliers d'écriture permettent aux élèves d'être plus libres dans leur exploration littéraire et que cela les motive à mieux écrire.

L'objectif final est de libérer le désir d'écrire et de bonifier les textes, d'être passionné.e et de rester motivé.e.

### **9.5 Organisation scolaire 2022-2023**

Mme Guylaine Cool explique que pendant la période d'inscription, 336 inscriptions ont été enregistrées à ce jour. Les inscriptions peuvent encore augmentées avec des enfants du quartier.

À date. Nous aurions en 2022-2023 :

- Préscolaire : 12 élèves;
- 5 ans : 40 élèves;
- 1<sup>re</sup> année : 49 élèves;
- 2<sup>e</sup> année : 45 élèves;
- 3<sup>e</sup> année : 53 élèves;
- 4<sup>e</sup> année : 37 élèves;
- 5<sup>e</sup> année : 51 élèves;
- 6<sup>e</sup> année : 50 élèves;
- Capacité de groupe : 18 classes;
- Une fois le site terminé : 26 classes.

Mme Guylaine Cool précise qu'il pourrait y avoir à SALG un point de service accueil ou une classe d'élèves avec des troubles du langage ou encore avec troubles du comportement.

Mme Guylaine Cool annonce qu'il y avait 380 élèves en 2021 et qu'au moins déjà 20 familles sont parties en région.

### **9.6 Budget 2021-2022**

Mme Guylaine Cool donne des informations sur le budget 2021-2022 :

- Le concierge est en congé maladie. 80% du congé est payé ainsi que 100% du remplacement;
- Fond 4 - campagne de financement : 7756\$ ont été soustraits. En date du 7 février, plus de 30,000.00\$ sont disponibles. Ce montant doit être ajusté en fonction des dépenses planifiées et à venir;
- Fond 6 - livres de bibliothèque : la demande d'achat des livres a été faite et tant que la facture n'est pas reçue, le montant n'est pas soustrait du budget;
- Mesures inspirantes :
  - demande spécifique des enseignants et des élèves faites pour des livres achats de livres;
  - un invité, Lazylegz, danseur de hip-hop, viendra pour les petits et les grands et sera pris de ce budget;
  - les ateliers 5 épices ont eu lieu et ont été pris sur ce budget;
  - aussi, un animateur d'échec sera payé en mai avec ce budget;
  - un parcours supplémentaire a aussi été acheté pour les enfants du 2e cycle et le préscolaire. Les parcours seront installés pendant la fermeture de l'école.
- Le souhait du conseil étudiant serait d'avoir des tournois de sport inter-école pour le moment. Des médailles seront achetées pour tout le monde.

Mme Guylaine Cool lis la résolution de la CSSDM afin de nommer toutes les sommes d'argent attribuées et qui valide que les sommes d'argent centralisées sont bien déployées dans les écoles. La résolution pour l'école SALG précise que 73 744.00 \$ sont attribués en allocation protégée.

## **9.7 Activités éducatives, culturelles et sportives**

Mme Guylaine Cool présente les activités et sorties à approuver. Il n'y en a qu'une seule nouvelle :

**Lieu** : Biodôme pour les classes 61/62  
**Date** : 5 avril 2022 de 9h30 à 11h00  
**Objectif** : Découvrir les écosystèmes des Amériques.

**CONSIDÉRANT** que l'activité éducative présentée lors de la réunion du CÉ du 09 février 2022 est acceptable telle que définie;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de M. Julien Houde Roy, appuyée par Mme Roberta Aguirre Obregon, il est résolu à l'unanimité;

**D'ADOPTER** l'activité éducative proposée.

## **10. Varia**

M. Hugues Chantal fera suivre le document du CÉ de Joseph-François Perrault aux membres du CÉ de l'école SALG pour que tout le monde puisse en prendre connaissance.

Mme Charlotte Burgaud remercie Mme Guylaine Cool pour l'ajout des substituts aux courriels de distribution des documents du CÉ.

## **11. Mot du public**

Il n'y a pas de mot du public

## **12. Levée de l'assemblée**

**CONSIDÉRANT** que l'ordre du jour est épuisé;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de M. François Lapointe, il est résolu à l'unanimité,

**DE LEVER** la séance ordinaire à 20h30 .

## **13. Rapport aux membres parents du conseil d'établissement, de la représentante au comité de parents de la commission scolaire.**

Mme Lara Eid étant absente, ce point est reporté à la prochaine réunion du CÉ.

---

Mme Guylaine Cool  
Directrice

---

M. Hugues Chantal  
Président du Conseil d'Établissement